



<http://journallepont.ca>
journallepont@hotmail.com

JOURNAL
Le PONT
de PALMAROLLE

CLDAO-hugolacroix
Vol.11, No 9 - Janvier 2022



Que nous réserve l'année 2022? En ces temps de pandémie remplis d'incertitude, personne ne peut prédire ce qu'elle sera pour chacun de nous.

Toutefois, à la lumière des statistiques récentes, nous pouvons entrevoir des temps meilleurs pour la prochaine année.

C'est ce que toute l'équipe du Journal Le Pont, administrateurs, journalistes et collaborateurs, souhaite à tous ses lecteurs pour l'année 2022 où nous espérons que les rencontres familiales et les contacts sociaux reviendront à la normale.

En cette année 2022, le Journal Le Pont sera là encore pour vous.

La direction, Journal Le Pont de Palmarolle.

PALMAROLLE A-T-IL UNE ÂME CULTURELLE?



Impressionplus
La Sarre

IMPRIMERIE • CONCEPTION GRAPHIQUE
BANNIÈRES ET KIOSQUES D'EXPOSITION • AFFICHAGE
ENSEIGNES • ARTICLES PROMOTIONNELS
REPROGRAPHIE • RELIURE THERMIQUE

www.impressionplus.qc.ca • 819 333-2231 • 185, 2^e Rue Est, La Sarre (Qc) J9Z 2G7

AMECQ
ASSOCIATION DES MÉDIAS ÉCRITS
COMMUNAUTAIRES DU QUÉBEC

Tirage certifié
AMECQ

Culture et Communications
Québec

Sommaire

Actualités	2-3
Affaires municipales	8-9
Opinions	10
Vie communautaire	5-11-14

Chroniques	
*J.-Pierre Robichaud	2-3-4-10
*Gilles Fortier	11
*Cercle de fermières	13
*Francine Gauthier	7
*Félix Goulet	
*MFC	12
*Lise Bouillon	6

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : J.-P. Robichaud
Vice-présidente : Christiane Plante
Infographiste
Secrétaire : Clarisse Vachon
Trésorière : Denise Mercier
Administrateurs : André Chrétien
Lise Bouillon
Rédacteur en chef : André Chrétien

Imprimé par Impressionplus, La Sarre

Placez votre publicité
dans **LE PONT**

C'est une visibilité
incontournable
Tiré à 665 exemplaires

1/8 page - carte professionnelle 18 \$
1/4 page 25 \$

1/8 page couverture 40 \$
1/2 page 40 \$ - Page 70 \$
annonces classées 5 \$

journallepont@hotmail.com

C. Plante 819 782-4233
A. Chrétien 819 787-2996

Tombée: 18 du mois



LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL EST À L'ŒUVRE

Jean-Pierre Robichaud

Le nouveau conseil municipal a tenu, le 24 novembre dernier, sa première séance ordinaire depuis l'élection sous la direction de la nouvelle mairesse, madame Véronique Aubin.

Compte tenu qu'il s'était écoulé près de huit semaines depuis la dernière séance, l'ordre du jour était particulièrement chargé. Quoiqu'il en soit, la mairesse Aubin a dirigé la réunion de façon méthodique, dynamique et a semblé en parfaite maîtrise de tous les dossiers. Débutée à dix-neuf heures, la séance s'est terminée à vingt heures quarante-cinq.

Parmi les points à l'ordre du jour, notons la nomination de la conseillère Josée Aubin au poste de mairesse suppléante.

La mairesse a en outre annoncé la démission de la conseillère Michèle Croteau en date du 15 novembre dernier.

D'autre part, cette dernière a dévoilé la répartition des dossiers et comités pour chacun(e) des conseillers(ères).

Lyne Vachon : bibliothèque, comité consultatif d'urbanisme, comité PFAE et MADA, Office d'habitation Lac Abitibi.

Jacques Chabot : Transport adapté, lots intra-municipaux et environnement, sécurité civile et publique, sécurité incendie.

Josée Aubin : mairesse suppléante, comité de citoyens, comité de développement.

Annabelle Aubin : comité d'embellissement.

Sabrina Turgeon : comité jeunesse, loisirs, infrastructures.

Véronique Aubin : mairesse, réseau d'eau potable et eaux usées, travaux publics, comité du 100^e.

Par ailleurs, tous les conseillers siégeront aux comités de travail et ressources humaines.



Élection partielle à Palmarolle

À la fermeture des mises en candidature le 17 décembre pour pourvoir le siège n° 2, vacant depuis la démission de Michelle Croteau, **Yan Lavoie** a été élu sans opposition. Il siégera à la table du Conseil dès la prochaine séance prévue le 10 janvier 2022.

LA POLITIQUE MUNICIPALE ET LES JEUNES



Jean-Pierre Robichaud

Neuf citoyens assistaient à la première séance du conseil municipal sous la nouvelle administration le 24 novembre dernier. Toutefois les jeunes, dont plusieurs ont contribué à élire le plus jeune conseil municipal de l'histoire de Palmarolle, brillaient par leur absence.

Il est convenu que les réseaux sociaux ont eu un impact notable sur l'élection municipale 2021, non seulement à Palmarolle, mais aussi dans l'ensemble du Québec. Les candidats ont pu, de cette façon, rejoindre un plus large éventail de citoyens, particulièrement les jeunes. À la première séance du nouveau conseil, on se serait attendu à ce que certains viennent constater de visu le résultat de leur vote. Cependant, ce soudain intérêt de ces derniers pour la chose municipale semble s'être estompé rapidement le lendemain de l'élection. « J'ai fait mon travail, à eux de faire le leur », semblent-ils se dire.

Est-ce à dire que le conseil devra encore siéger, mois après mois, devant six ou sept irréductibles? Si le passé récent est garant de l'avenir, ce sera le cas. Saluons toutefois l'assiduité de ces derniers qui veillent sur les décisions de nos élus.

Au cours des quatre dernières années, une seule fois la population de Palmarolle s'est mobilisée et a envahi la salle du Conseil, c'était lors de la controversée augmentation de la taxe foncière en 2019. À l'évidence, ce n'est que quand le contribuable se sent personnellement touché qu'il réagit.

Quelles sont les causes de ce désintérêt à ce moment-ci? Il y en a plusieurs, mais une des principales serait le caractère éphémère des mouvements ou des débats sur les réseaux sociaux. Autant cela sus-

cite un intérêt immédiat, un engouement certain, autant on passe rapidement à autre chose. C'est le phénomène de l'heure. Il y a en outre le fait que les jeunes familles dont les deux conjoints travaillent n'ont pas de temps pour se taper une soirée, ne serait-ce qu'une fois par mois, devant leurs élus. Il se trouve aussi que, hormis certains dossiers, notamment une augmentation appréciable des taxes ou des rues mal déneigées, peu d'enjeux locaux intéressent les citoyens dans ce monde d'individualité.

Comment impliquer les contribuables dans les prises des décisions les concernant dans ce virage virtuel où nous entrons de plain-pied? Force est de constater qu'il faudra trouver de nouveaux moyens pour les convaincre de participer à la démocratie municipale. Plusieurs pistes de réflexions pourraient s'offrir à nos élus pendant leur mandat.

D'abord ces derniers devraient se servir de plus en plus des réseaux sociaux pour communiquer avec les citoyens sur les enjeux importants. En outre, serait-il possible de créer des tables de concertation virtuelle où les citoyens pourraient intervenir à partir de chez eux sur des enjeux cruciaux? D'autre part, à quand les séances du conseil municipal retransmises directement dans les foyers? Réalisable? Le futur est toujours plus près qu'on pense...

Certes ce n'est pas demain la veille qu'une séance du conseil transmise virtuellement va détrôner District 31... Toutefois, osons espérer que de nouvelles façons d'entrer en contact avec les jeunes citoyens éveillent chez certains un intérêt pour les importants enjeux qui les touchent de près non seulement dans leur vie de tous les jours, mais en outre qui engagent leur avenir.



SUZANNE BLAIS
DÉPUTÉE D'ABITIBI-OUEST

Bureau Amos

259, 1^{re} avenue Ouest, Amos,
(QC), J9T 1V1
819 444-5007

Bureau La Sarre

29, 8^e avenue Est, La Sarre,
(QC), J9Z 1N5
819 339-7707



Damase Bégin De colon à cultivateur prospère

Jean-Pierre Robichaud



Rétroviseur

2^e partie

Tiré de Hier à Palmarolle, Gérard Ouellet

Revenu à Palmarolle, M. Bégin s'installe provisoirement chez Guimont Roy, le premier défricheur du canton, achète tout le bois nécessaire pour se bâtir de maison et se met résolument à la tâche sur ses lots, en attendant le premier contingent de ses enfants. Le char de « ménage » met neuf jours à monter. Florent, qui y a pris place, trouve le chemin long, car le cheval est le seul autre être vivant à bord.

Pendant ce temps-là le premier groupe est arrivé à La Sarre, où le chef de famille l'a rejoint; on y prend pension pour quelques jours. Quand Florent s'amène enfin, les effets sont chargés dans le chaland de Xavier Couillard, et en route pour Palmarolle! Damase Bégin en sera quitte pour déboursier \$25 aux mains du batelier. On a 18 milles à faire par eau. Elphège, qui monte à dos de cheval, n'aura que 10 milles à parcourir, mais la tâche ne sera pas précisément facile, surtout dans la dernière partie du trajet alors que le cheval devra suivre le sentier qui tient lieu de chemin.

Le voyage par eau, de La Sarre aux lots de Damase Bégin, prend la majeure partie de la journée. La première nuit, les arrivants la passent chez Guimont Roy. Tous sont fourbus, on le conçoit. Aussi un sommeil de plomb ne tarde pas à avoir raison des larmes que voudrait faire couler abondantes chez quelques-uns la véritable première nuit en pays neuf.

Le lendemain, on est tôt à la besogne pour transborder dans le camp en bois rond la cargaison du chaland. Ce geste scelle définitivement la prise de possession du sol abitibien par la famille Bégin.

Mais si nous laissons ici Elphège, fils du pionnier, raconter les débuts à Palmarolle.

« Dès les premiers jours, dit-il, mon père se met en frais de construire une maison de planches de 24 par 24 pieds à deux étages, sur le bord même de la rivière Dagenais à cause du danger de feu. C'est logeable, mais ça ne se compare pas avec la nouvelle habitation que nous aurons dès 1924. Pour l'érection de son premier foyer mon père a le concours de Jean Bizier, habile menuisier, plus tard (aujourd'hui encore) propriétaire d'une fabrique de portes et châssis dans le village de Palmarolle. »

« À notre arrivée dans le canton, continue Elphège Bégin, c'est partout la forêt; nous ne comptons même pas une demi-acre de défrichement sur le lot où se trouvent le camp et l'écurie. Le premier hiver, Florent et moi, nous bûchons pour un oncle, dans le haut de la rivière



Dagenais. Rien ne se vend: la Cie Abitibi n'achète pas de bois cet hiver-là. Au printemps nous réussissons pourtant à vendre à La Sarre de la « pitoune » qu'il nous faut descendre par chaland. Vers le même temps nous coupons du tremble aux alentours de la maison en vue des abatis de l'été. Au printemps de 1922 encore commence l'arrachage des arbres dans le tracé du chemin du village de Palmarolle. »

Et notre interlocuteur de raconter que trois frères Bégin travaillent à cette entreprise gouvernementale; ils reçoivent \$2.25 par jour, gages à même lesquels ils payent leur pension, même les jours où le mauvais temps les force de chômer. Les travaux durent jusqu'à l'automne. Il s'agit d'arracher les arbres, creuser les fossés et remplir les coulées. N'allons pas croire toutefois que le chemin est dès lors carrossable : il faudra attendre quelques années encore.

Pendant que se déblaie la route, le père Bégin et ses fils plus jeunes travaillent d'arrache-pied sur les lots 19, 22 et 23 achetés du gouvernement à \$60 chacun et sur les lots 20 et 21 acquis de Louis Ayotte, de La Sarre, au coût de \$100 chacun, ceux-là. Le nouveau colon n'a pas tardé à agrandir son domaine. Le premier labour se fait dans le brûlé, dès l'automne 1922: dix acres; l'été suivant on y récolte de l'avoine de cinq à cinq pieds et demi. Est-il besoin de dire que le premier labour a été ardu dans la terre glaise dont le feu avait détruit l'humus. Il n'est pas question de primes gouvernementales alors (elles commenceront en 1923 et seront peu élevées au début). Les billets de chemin de fer à prix réduit pour sa famille, son mobilier et son roulant constituent la seule faveur dont bénéficie le colon.

À suivre...

Même vacciné, faites-vous dépister.



Si vous avez été en contact avec un cas de COVID-19

**ou si vous avez des symptômes s'apparentant
à ceux de la COVID-19, tels que :**



Fièvre



Toux



**Perte du goût
ou de l'odorat**

**Respectez les consignes d'isolement
et passez un test de dépistage.**

On continue de se protéger.

[Québec.ca/testCOVID19](https://quebec.ca/testCOVID19)

FAIRE INTERDIRE OU LIMITER LES CONTACTS ENTRE UN PARENT ET LES ENFANTS



Lise Bouillon

Dans la foulée d'une séparation, il arrive parfois qu'un parent souhaite faire interdire ou limiter les contacts entre l'autre parent et les enfants. Dans quelles circonstances est-ce possible?

Sauf circonstances exceptionnelles, un parent n'a pas le droit d'interdire les contacts entre l'autre parent et les enfants. Ceci est vrai, même si l'autre parent :

- refuse de payer une pension alimentaire pour les enfants;
- est parfois en retard quand il vient chercher ou ramène les enfants (selon ce que prévoit une entente ou un jugement);
- voit ses enfants de façon irrégulière malgré ce qui est prévu dans une entente ou un jugement.

Les raisons pour faire interdire les contacts avec l'autre parent

Un parent qui veut faire interdire ou limiter les contacts entre les enfants et l'autre parent doit normalement retourner devant le juge pour le demander.

Toutefois, s'il y a un danger physique ou psychologique pour les enfants, (comme des menaces de mort, par exemple) un parent peut prendre les mesures qu'il estime appropriées pour protéger les enfants avant de faire une demande en justice pour interdire ou limiter les contacts entre les enfants et l'autre parent.

Un juge prendra la décision d'interdire les contacts entre un parent et ses enfants si :

- des circonstances exceptionnelles justifient une telle mesure.
- il n'est pas dans l'intérêt des enfants de favoriser une solution moins radicale.

Un juge évaluera avec prudence la décision de priver les enfants de leurs contacts avec un parent. Si c'est possible, il favorisera une solution moins radicale, comme le maintien des contacts entre le parent et les enfants avec une supervision des rencontres. Des parents en prison peuvent ainsi avoir des contacts avec leurs enfants, lorsque le juge estime que c'est dans l'intérêt des enfants.

Limitier les contacts parent-enfants

Lorsque les circonstances le justifient, les juges préfèrent limiter ou circonscrire les contacts parent-enfants plutôt que de les interdire. Voici trois options qui évitent l'interdiction des contacts :

Première option : la supervision des contacts parent-enfants

La supervision du contact entre un parent et ses enfants peut être la solution privilégiée par les juges notamment dans les cas suivants :

- Les enfants ont besoin d'être protégés du comportement, de l'acte ou de l'attitude du parent qui souhaite avoir des contacts (violence, alcoolisme, consommation de drogues, etc.).
- Les enfants n'ont pas eu de contacts depuis longtemps avec le parent qui souhaite maintenant les voir régulièrement et la supervision de la reprise graduelle de leur relation est souhaitable.

Le juge peut accepter qu'une des personnes suivantes supervise les contacts entre le parent et les enfants :

- Une personne digne de confiance qui a un lien de parenté avec les enfants (grand-père, grand-mère, oncle, tante, etc.)
- Une personne digne de confiance qui n'a pas de lien de parenté avec l'enfant (une amie des parents, une gardienne, etc.)

- Un intervenant qualifié. Dans plusieurs régions du Québec, il existe des « maisons de famille » où un parent peut avoir des visites avec ses enfants dans un milieu sécuritaire et accueillant, sous la surveillance d'intervenants qualifiés.

Deuxième option : permettre des contacts à distance.

Le juge peut aussi décider que les contacts entre le parent et l'enfant ne se feront pas en personne. Ils pourront notamment s'exercer :

- par téléphone;
- par lettres;
- par Internet.

Troisième option : recourir à des solutions « créatives ».

Le juge peut finalement tailler une solution « sur mesure » pour assurer la sécurité des enfants durant leurs contacts avec le parent au comportement potentiellement problématique.

Par exemple, un juge a déjà :

- interdit à un parent de fumer en la présence des enfants;
- interdit à un parent de jouer à des jeux vidéos en la présence des enfants;
- obligé un parent à installer un dispositif dans sa voiture qui en empêche le démarrage s'il détecte plus d'alcool que la limite légale sur l'haleine du parent;
- obligé un parent à respecter certaines consignes de base quant à l'utilisation des sièges d'auto pour enfant.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site : www.educaloi.qc.ca/capsules/faire-interdire-ou-limiter-les-contacts-entre-un-parent-et-les-enfants

Bio) ou pas Bio?

Francine Gauthier

L'autre jour, moi qui ne suis (du verbe suivre!) pour ainsi dire personne sur les réseaux sociaux, je jette un œil distrait sur ce qui happe momentanément (car l'instantanéité est caractéristique de l'époque) l'attention du Général Public et je tombe soudainement sur une suite d'interventions sur le sujet du biologique en production croissante à l'échelle nationale, mais qui existe en dehors de l'agriculture conventionnelle érigée en système. Car le biologique, même s'il est en croissance, réussit à émerger, grâce au travail incessant des jardiniers qui y croient sincèrement de saison en saison en relevant le défi avec brio. Je résume ici le proverbe en affirmant que jardiner rend heureux. Plus de jardins en 2022!

Il est étonnant de constater la redondance des interventions de tout le monde dans ce genre de discussion gratuite et abondante... Les interventions font majoritairement référence au coût de ces denrées et à leur accès limité aux bourses les mieux garnies, font-elles remarquer... genre : C'est trop cher pour moi! Qu'est-ce qui nous garantit que c'est vraiment bio? Pour moi, c'est tout du pareil au même! J'ai juste pas les moyens! C'est pas leur petit logo qui m'impressionne! Ils s'en mettent dans les poches et puis c'est tout! C'est de la propagande! On s'est nourri à l'agriculture conventionnelle jusqu'à maintenant et on n'est pas mort! Etc., etc. Unilatéralement le pied sur le frein, ces personnes critiquent pour critiquer. Leur petit grain de sel ne construit rien de nouveau, n'apporte rien au propos, car, de toute évidence, ces anonymes désabusés ne cherchent pas à élargir leur conscience face aux enjeux qui nous concernent tous.

Par contre, je salue l'objectivité des organismes de certification biologique qui n'ont de cesse de répondre, toujours de manière très courtoise à ces intervenants qui se succèdent à un rythme effréné! Ce sont des passeurs qui, d'une rive à l'autre, ne connaissent pas la fatigue! Ils réfèrent gracieusement, chaque fois, les intervenants récalcitrants à des liens capables de les informer adéquatement sur les tenants et les aboutissants de cette forme d'agriculture plus respectueuse de l'environnement. Mais les commentaires désobligeants de ces critiques en perte d'illusions continuent d'affluer. Je comprends et déplore que rares sont ceux qui daignent lire ces informations pertinentes. Elles leur révéleraient plus que ce que leur imagination leur permet de croire. Elles pourraient les aider à pratiquer cette ouverture qui leur manque désespérément...

J'en viens à me demander si je ne suis pas littéralement en train de perdre mon temps quand, soudain, n'écoutez que mon courage, j'ose m'immiscer dans le propos. Mon intervention est d'un ordre parallèle car je souhaite saisir l'opportunité de souligner, auprès de ces casse-pieds, l'importance de la transformation en cuisine des matières premières, car, non seulement est-il souhaitable de cuisiner, donc d'apprendre à cuisiner et, croyez-moi, ce n'est pas sorcier, mais encore faut-il savoir évaluer ces matières premières, connaître les méthodes de culture qui ont prévalu. On appelle ça la traçabilité. Les jardiniers bio sont à proximité, on peut les fréquenter et s'approvisionner directement. Avant tout, il est impératif de savoir ce que l'on mange et, que je sache, il n'y a pas cinquante six façons de faire.

Nous y voilà! Faire. Savoir faire. Vouloir faire. Et... bien sûr : avoir le temps de faire et, pourquoi pas : prendre le temps de faire! Et vlan! Retour en arrière? Certainement pas! Plutôt : pas de géant en avant et conscientisation! Quel compromis que celui d'acheter du tout fait en carton! Lisons-nous les infos sur la boîte? Nous devrions. Tous les emballages sont suspects. Qu'apprenons-nous à nos enfants si aucune implication de notre part n'accompagne le repas? Quel mérite y a-t-il à ouvrir une boîte sous prétexte que le temps nous manque? Davantage que le temps, il nous manque l'esprit, le courage, le jugement, le sentiment légitime, en cuisinant un minimum, de faire partie de la solution, et non du problème. C'est trop facile de se désister quand nombre d'émissions de cuisine génèrent les meilleurs conseils. Ennoblissons notre table pour voir conséquemment s'améliorer notre santé.

En amont, l'agriculture biologique est logique. Elle nous propose, nous assure un avenir meilleur. Elle confronte l'agriculture conventionnelle à grande échelle, offerte à petit prix, parce que subventionnée.

Jardinons-nous, d'abord? Sinon, sachons au moins estimer les efforts de ceux qui s'échinent à produire, dans les règles de l'art, l'authentique, l'essentiel, le goût du vrai, l'équilibre, le frais, le juste et l'équitable. Plus nous nous approvisionnerons à même ces petits producteurs locaux, plus ils seront nombreux à vouloir produire à petite échelle, plus les prix seront compétitifs, plus les denrées seront accessibles, plus de gens visiteront les marchés publics et finalement, mieux nous mangerons. Jardinons, cuisinons, vivons longtemps et heureux! Bonne année 2022!



Prochaine séance du conseil 10 janvier 2022

La séance a lieu à 19 h, au 124 rue principale, Palmarolle

Les séances ont lieu à 19 h au 124 rue Principale à la grande salle du centre communautaire.

Prenez note que si vous avez des demandes pour le conseil, celles-ci doivent parvenir au bureau du secrétaire-trésorier au plus tard le lundi précédent la séance soit une semaine à l'avance. Passé ce délai, vos demandes ne pourront être traitées seulement à la séance du mois suivant.

En tant que citoyens, vous êtes les bienvenus à chaque séance publique du conseil municipal!

Les membres du conseil et les employés municipaux tenons à vous souhaiter à tous et à toutes, les meilleurs vœux de joie et de bonheur en ce temps des fêtes.

Que cette période en famille soit pour chacun et chacune de vous une période de joie, de repos et de belles surprises.

Santé, prospérité, réussite pour vous et les vôtres.

Nos meilleurs vœux pour l'année 2022 !!!



OÙ PLACER LES BACS?

Les bacs des matières résiduelles (ordures) et les bacs des matières recyclables doivent être placés en bordure de la route, MAIS, à la limite du ponceau pour les résidents en zone rurale et à un maximum de deux pieds de la ligne de rue pour les résidents en zone urbaine.

Sachez que le conducteur du camion de déneigement n'immobilisera pas son véhicule pour aller déplacer les bacs afin de poursuivre son travail. Si vos bacs sont endommagés par le camion de déneigement, la municipalité n'en sera pas responsable et ne les remplacera pas. De plus, J.L.R Entreprise ne ramassera pas vos bacs s'ils sont endommagés et vous devrez vous en procurer des nouveaux à vos frais.

La limite pour ce bac en milieu rural doit être à la limite du ponceau de l'entrée. Ce bac est dans l'emprise du chemin.

La limite pour ces bacs en milieu urbain doit être à un maximum de deux pieds de la ligne de rue qui se trouve approximativement vis-à-vis les arbres... Ces bacs sont tous dans la rue... et susceptibles d'être endommagés par le camion de déneigement.

De plus, comme stipulé dans le Règlement n° 218 article 8.3, « Durant la période hivernale, les bacs à ordures ou à récupération sont placés en bordure de la rue, de façon à ne pas constituer des obstacles aux travaux de déneigement. ». Et à l'article 13.1 dudit règlement, il est spécifié que « Toute contravention au présent règlement rend le délinquant passible d'une amende ne dépassant pas 300 \$, sans préjudice des autres recours qui peuvent être exercés contre lui. »
Merci de votre coopération qui facilitera grandement le travail des déneigeurs!

RAPPEL CONCERNANT LE STATIONNEMENT D'HIVER

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du matin, du 1^{er} novembre au 1^{er} mai inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité, tel que stipulé dans le Règlement n° 176, articles 4,5 et 6.

USAGES COMMERCIAUX DANS LES RÉSIDENCES

Certains usages commerciaux complémentaires peuvent être autorisés dans les résidences, comme l'artisanat, les bureaux professionnels, les salons de coiffure, les services de santé divers, les foyers d'accueil pour personnes âgées et les garderies privées.

Les propriétaires qui veulent se prévaloir d'une telle autorisation doivent cependant obtenir de la Municipalité un certificat à cet effet. C'est une démarche assez simple : il suffit généralement de déclarer le nouvel usage et aucuns frais ne sont liés à cette demande. Il demeure quand même important de veiller à faire cette déclaration, afin de simplifier la mise à jour du rôle d'évaluation.

GARE AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES!

Qu'est-ce qu'une espèce envahissante ?

Une espèce exotique envahissante (EEE) est un animal, une plante ou un micro-organisme **introduit** dans un milieu où il n'est pas naturellement présent.

Ces espèces dites envahissantes détiennent un fort pouvoir de colonisation. Par leur importante capacité de reproduction et de dispersion, elles peuvent proliférer au détriment des espèces locales et des écosystèmes. Elles s'adaptent rapidement au milieu où elles sont introduites et entrent en compétition avec les espèces indigènes et les mettent en danger.

Une espèce est considérée envahissante lorsque son introduction dans un nouveau milieu cause des dommages écologiques, économiques et sociaux.

Autant les milieux aquatiques que terrestres peuvent être touchés!

Quelle stratégie doit-on adopter ?

Prévention

- Sensibiliser les utilisateurs du territoire afin de prévenir la propagation et l'introduction de nouvelles espèces ;
- Mettre en place de moyens règlementaires aux seins des municipalités ;
- Mettre en œuvre de stations de lavage de bateaux ;
- Centraliser les informations.

Détection précoce

- Mettre en place de systèmes de surveillance des endroits à risque ;
- Diffuser des fiches d'identification de l'espèces à surveiller pour faciliter une surveillance citoyenne (programme Sentinelle) ;
- Valider sur le terrain des observations ;
- Identifier clairement sur le terrain les plans d'eau déjà infectés.

Comment éviter sa propagation accidentelle ?

Pour éviter la propagation des EEE par la navigation de plaisance et les activités de pêche, bien laver son bateau et ses équipements lors du changement de plans d'eau.

Suivre ces 3 étapes :

- 1) **D'abord rincez à l'eau chaude ;**
- 2) **Pulvérissez avec un système fonctionnant sous haute pression ;**
- 3) **Laissez sécher au soleil pendant 5 jours.**

Localisez, photographiez et signalez les espèces exotiques envahissantes que vous croisez sur votre route de vos activités professionnelles ou récréatives. Vous contribuerez ainsi à protéger la biodiversité du Québec.

Vous pouvez signaler vos observations sur le programme Sentinelle au :
<https://www.pub.mddefp.gouv.qc.ca/scc/observation/carteobservations>

Pour toutes informations supplémentaires, observations ou questionnements, veuillez contacter l'OBVAJ : Site internet : www.obvaj.org - Facebook: <https://www.facebook.com/eauOBVAJ/>
 Courriel : informations@obvaj.org



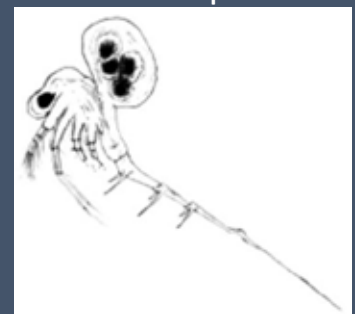
Myriophylle à épi



©www.memphremagog.org

Un fragment peut produire un individu à part entière et envahir un lac en moins de 2 ans. Espèce présente au Québec et dans certains plans d'eau de l'Abitibi-Témiscamingue. Une fois introduite, il est impossible d'éradiquer cette espèce!

Cladocère épineux



©J. Lindgren, MDNR

Petit crustacée qui s'accrochent aux filets, aux lignes à pêche ou aux câbles divers. Ils peuvent subsister en dehors de l'eau. Espèce présente dans plusieurs lacs de l'Ontario qui bordent la frontière du Québec et qui sont très fréquentés par les pêcheurs québécois. Le risque d'introduction et de propagation n'est pas négliger.



Jean-Pierre Robichaud

Palmarolle a-t-il une âme culturelle?



Le village de Palmarolle a une longue culture sportive, c'est connu chez nous et reconnu partout grâce surtout à Rogatien Vachon qui a brillé jusqu'à l'international. Et qui n'a pas admiré l'imposante collection relatant sa carrière à l'aréna qui porte fièrement son nom?

Cependant, Palmarolle a-t-il une âme culturelle? Qui connaît la vaste collection d'œuvres d'art de divers artistes locaux dont quelques-unes seulement sont exposées dans le village? Savez-vous que Louisa Nicol a exposé ses tableaux en France et jusqu'au Japon? D'autres artistes peintres de chez nous, notamment Jocelyne Caron, Josée Deschamps et Maryse Labonté, pour ne nommer qu'elles, ont marqué la région. Et que penser des Fermières dont plusieurs, à leur façon, sont aussi des artistes.

Remontons un peu dans le temps. Cette collection d'œuvres d'art, que l'on peut admirer à quelques endroits dans notre village, doit son début au cinquantième anniversaire de la fondation de la paroisse de Palmarolle en 1976. Pour l'occasion une sculpture intitulée *La famille des pionniers* a été commandée à l'artiste Roger Langevin. Cette pièce trône à l'entrée nord du pont.

En 1999, lors d'une exposition hommage au centenaire du décès de l'artiste Françoise Rosa Bonheur, s'initiait une tournée à la

Galerie Sang-Neuf-Art de Palmarolle pour parcourir et orner les salles des Maisons de la Culture de Laval, Ville-Marie, La Sarre, Amos, Val-d'Or, Musée Pierre-Boucher de Trois-Rivières, Musée du Mont St-Hilaire, Artazo à Sherbrooke, Espace Parcours de Montréal et au Salon des Galeries d'Art contemporain de Montréal.

Lors de cette exposition, la Municipalité de Palmarolle fit l'acquisition d'une gravure de Louise Morin intitulée *Vaches dans le pré* qui est exposée à l'entrée du bureau municipal au 499 route 393.

En 2001, lors du 75^e anniversaire de Palmarolle, la Municipalité a reçu du Conseil de la Culture une subvention pour l'ensemble des girouettes qui trônent sur le toit de plusieurs de nos édifices.

Toujours en 2001, le livre *Souvenirs d'enfance* est édité par la Galerie Sang-Neuf-Art et cosigné par 19 personnalités nées à Palmarolle et qui ont rayonné dans différents domaines, notamment Rogatien Vachon, hockeyeur professionnel, Clément Godbout, chef syndical, Monique Bégin, peintre, Carmelle Bégin, musicologue, Raymond-Marius Boucher, scénographe et Louisa Nicol, peintre. Le livre est disponible pour consultation à la bibliothèque de Palmarolle grâce à un don conjoint de la Municipalité et de la généreuse participation de la Caisse populaire de Palmarolle.

Plus tard s'est tenu un concours de photographies qui soulignait les beautés de notre village et campagne. Les citoyens votèrent et le prix fut remporté par Denise St-Amand. Cette photo identifie les entrées sud et nord du village.

Nous possédons aussi *La place du pionnier* qui fut longtemps exposée au rang 4 en biais de la maison où est né Rogatien Vachon. Cette œuvre du sculpteur Jacques Baril est présentement entreposée pour restauration. Une autre œuvre de Baril est exposée à la Promenade Dagenais.

Et tout cela est sans compter l'immense legs de Louisa Nicol, artiste peintre locale qui a rayonné au Québec et à l'étranger, dont plusieurs de ses œuvres ornent des murs non seulement en région, mais en outre ailleurs en province.

Madame Nicol désire faire don à la Municipalité et à la population de Palmarolle d'un lot de sept de ses peintures. Elle espère que ce legs demeure chez nous, car la demande pour l'acquisition de ces œuvres serait forte ailleurs en province. Nous avons la chance de posséder une imposante collection d'œuvres d'art diversifiées dans notre patelin et il serait dommage d'en laisser une partie nous filer entre les doigts. Ces sept tableaux de notre artiste locale doivent demeurer à Palmarolle et éventuellement être accessibles à toute la population.

À l'aube du 100^e anniversaire de notre village, la Municipalité, en collaboration avec les citoyens et les groupes intéressés par cet enjeu, se doit de protéger et mettre en valeur son patrimoine culturel.



COMMENTAIRE

Pour donner suite à l'article « Merci Rosaire » de la publication du mois de décembre, une invitation de votre part se lit comme suit: « Et le plaisir nous serait encore plus fort si d'autres intervenants suivaient l'exemple de Rosaire pour enrichir nos pages d'opinions, de nouvelles, de commentaires d'autres lecteurs du Journal ».

Eh bien, j'aimerais d'une part vous dire que je suis un lecteur assidu de votre Journal; j'apprécie avoir des nouvelles fraîches de mon coin de pays.

D'autre part, j'aimerais souligner un article d'André Chrétien, dans les archives, paru en janvier 2016 qui s'intitule Jour de l'an 1960.

À la conclusion de ce texte M. Chrétien écrit : Voilà comment ça se passait dans les années 60 pour un ado qui voulait en avoir un peu plus de la vie.

Eh bien, laissez-moi vous dire que les années '80 ont ressemblé étrangement aux années '60, pour un ado qui voulait en avoir un peu plus de la vie!

Merci et continuez votre bon travail, ça fait du bien de vous lire.

Jean-Pierre Bégin
Rivière-Beaudette
Montérégie-Ouest

REMERCIEMENTS



Les Chevaliers de Colomb de Palmarolle tiennent à remercier sincèrement leurs généreux commanditaires pour le Noël des enfants qui a eu lieu le 12 décembre dernier. Je profite de l'occasion pour vous souhaiter une très bonne et heureuse année 2022.

Conseil 12007 de Palmarolle
Alain Bédard, grand Chevalier

GRENIER AUX SOUVENIRS

LE COLLE EN RENARD

Gilles Fortier

Pour cette année, j'ai voulu faire changement. J'ai choisi un cadeau pour les adultes, soit un col en renard que ma belle-mère a reçu en cadeau de Noël dans les années 30. Le chic plus ultra pour l'époque. Le beau-père, qui était trappeur, envoya la peau de deux renards pour être traitée à la compagnie J.-B. Laliberté de Montréal. Cette compagnie fondée en 1884 se spécialisait dans les manteaux et accessoires de fourrure. La compagnie Jean-Baptiste Laliberté ferma ses portes en 1999.



CE N'EST PAS FINI LE TEMPS DES FÊTES

Dolores Guertin-Audet



Oyez, oyez, ce n'est pas fini; il reste le fameux jour de l'An. On a oublié la vilaine pandémie sur qui on a fait porter toutes les épreuves; on a besoin de fêter, mais attention pas de p'tit becs, elle n'est pas loin, elle ravage hypocritement.

Il y a quand même beaucoup de joie à venir, soyons heureux de ce que nous sommes, ouvrons nos yeux bien grands pour voir en beauté le quotidien, la prochaine année 2022. Le chiffre deux représente l'équilibre et l'harmonie, une plus grande ouverture d'esprit, un épanouissement personnel et le chiffre deux y est représenté trois fois dans 2022. Peut-être pouvons-nous souhaiter un plus grand équilibre, une plus grande harmonie entre les peuples, dans les familles, dans les couples, chez les jeunes...

Saviez-vous que c'est Jules César qui a décidé que le 1^{er} janvier serait le jour de l'An?

Au Canada et en Acadie, le Nouvel An est traditionnellement fêté en famille « Comme dans l'bon vieux temps ». Le jour de l'An est une période particulièrement riche en vieilles traditions : musique traditionnelle, chansons à répondre, cotillons, giques, quadrilles, rigodons, etc. La dinde, les atocas (canneberges), les pâtés à la viande, le ragoût de pattes, les betteraves et les gâteaux aux fruits composent habituellement le repas du jour de l'An.

Mais avant de commencer la fête et sur demande de l'aîné des enfants, plusieurs familles procèdent d'abord à la « BÉNÉDICTION PATERNELLE » et parfois en l'absence du papa, c'est la maman qui le fait; je peux vous avouer que je l'ai déjà fait moi-même avec amour...

Les gens aiment habituellement passer de l'année présente à la prochaine année à fêter et à se souhaiter tout le meilleur à chacune des personnes prioritairement.



La date du jour de l'An peut varier d'un pays à l'autre selon si son calendrier est solaire (comme le nôtre) ou luni-solaire (comme le calendrier chinois)

L'Épiphanie ou fête des Rois clôture les festivités avec une grande joie renouvelée; cette tradition de partager une pâtisserie le 6 janvier est demeurée vivante dans plusieurs pays catholiques notamment en France. L'Épiphanie souligne à la fois la nature humaine de Jésus, sa nature royale et sa nature divine.

Les Rois mages sont devenus incontournables dès le 4^e siècle dans l'imaginaire et l'iconographie chrétiens (inventer, étudier, créer, concevoir des sujets représentés dans les œuvres d'art).

Nous mangeons la galette ou gâteau des Rois au jour de l'Épiphanie et c'est l'Église qui institua cette tradition typiquement française; qui remonte au 13^e siècle entre 1200 et 1300 ans.

Après toutes ces traditions, nous croyons que la vie sera belle malgré la pandémie briseuse de vies.

Prenons ensemble cette diligence de l'année 2022 dans L'ESPÉRANCE, c'est elle qui fait vivre après tout.



Merci pour votre confiance!

**C'est avec beaucoup de plaisir
que le travail continue.**

Gardons contact!

lemire.info | Sebastien.Lemire@parl.gc.ca | 819 762-3733
33-A, rue Gamble Ouest, RC 15
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 2R3





Cercle de fermières Palmarolle n° 31

Réunion du 8 décembre 2021 (souper)

Nous étions onze membres à assister au souper-rencontre du 8 décembre dernier. En toute simplicité, nous nous sommes bien amusées. Nous avons bavardé, résolu les énigmes de rallyes et laissé libre cours à nos talents de mimes ou de dessinatrices. De l'argent a aussi été recueilli pour OLO.



Rappel : pas de rencontre en janvier.

Nouvelle formule pour les rencontres de février et mars 2022

La formule « **Ateliers et échanges** » sera appliquée pour les rencontres de février et mars. Les membres pourront inviter une ou des amies à participer à ces rencontres. Le côté administratif sera mis en veilleuse. Nous espérons ainsi améliorer la participation des membres.

Différents ateliers vous seront proposés. Nous accueillerons avec plaisir vos suggestions. Si des membres souhaitaient partager une technique avec leurs consoeurs, vous êtes les bienvenues. Il faudrait alors donner vos noms à la présidente et l'atelier sera inscrit à l'horaire.

Afin de pouvoir commencer vos belles réalisations que nous pourrions admirer le 9 février, voici ce qui est demandé :

Journal de bord — Arts textiles

- Napperons à pointes folles
- Cache-cou circulaire (crochet ou tricot)
- Brownies au chocolat (3)



Atelier du mercredi après-midi, invite une amie à t'accompagner!

Les ateliers du mercredi après-midi (13 h 30 à 16 h) ont repris à la salle C-15 du centre municipal. C'est un rendez-vous à ne pas manquer.

Vous pourrez inviter une amie à vous accompagner pour ces activités et ainsi partager vos habiletés et connaissances.

Vous pouvez consulter la page Facebook du Cercle à cet effet, notre présidente ayant la gentillesse d'y mettre plus d'information selon l'atelier de l'après-midi.



2^e «Guignolée des médias»

13 décembre 2021

Le 2 décembre 2021 a eu lieu la 21^e Grande guignolée des médias à La Sarre.

Plusieurs organismes ont participé à l'évènement, entre autres les Chevaliers de Colomb de Palmarolle (conseil 12007), qui ont aidé à recueillir plus de 45 000 \$ lors de cette journée.

J'aimerais remercier les 15 Chevaliers qui ont participé

Alain Desrochers



Restaurant Au Ptit Bonheur



Services offerts

- Menu du jour
- Repas pour emporter
- Brunch du dimanche
- Salle privée
- Terrasse

(819) 787-3777
175 Principale, Palmarolle

Propriétaires: Franco et Valérie Bordenave, Guy Bélanger



Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau
PHARMACIENS - PROPRIÉTAIRES

84, 5^e Avenue Est
La Sarre (Québec) J9Z 1K9
Tél.: (819) 333-1160
Fax.: (819) 333-3534

Pharmacie Jean-François Rondeau, Bruno Sévigny et Stéphanie Galarneau Inc.

Affiliée à







Horaire des Fêtes

24 décembre	Ouvert jusqu'à 15 h
27 et 28 décembre	FERMÉ
29 et 30 décembre	Horaire régulier
31 décembre	Ouvert jusqu'à 15 h
3 janvier et 4 janvier	FERMÉ

VOTRE CAISSE VOUS INFORME

Qu'est-ce que l'hameçonnage ?

L'hameçonnage, aussi appelé *phishing*, est un stratagème de fraude. Il consiste à s'approprier de façon illégitime l'identité d'une institution financière ou d'une organisation connue pour envoyer massivement des courriels et textos.

Avec ces messages frauduleux, les cybercriminels cherchent à vous faire cliquer sur des liens, des images ou des fichiers. C'est leur façon de vous rediriger vers un faux site pour voler vos informations ou d'installer des logiciels malveillants sur votre appareil sans que vous le sachiez. Les fraudeurs adaptent aussi leurs tactiques pour vous piéger sur les médias sociaux ou leurs appels téléphoniques.

Que faire si vous soupçonnez une tentative d'hameçonnage ?

Prenez un temps d'arrêt et examinez calmement le message que vous avez reçu. Ne cliquez sur aucun lien et n'ouvrez aucune image ou pièce jointe. Ne répondez pas à l'expéditeur pour ne pas confirmer la validité de votre adresse courriel.

3 vérifications rapides :

➤ L'adresse courriel

Déterminez si l'adresse courriel de l'expéditeur vous semble connue et légitime, en particulier après le a commercial (@). Vérifiez aussi s'il s'agit d'une adresse courriel personnelle ou professionnelle.

➤ Le lien

Inspectez le lien pour définir s'il mène vraiment au site d'une entreprise légitime. Prêtez attention aux détails, car les fraudeurs ne changent parfois qu'une seule lettre pour mieux vous duper.

- Pour faire la vérification sur un ordinateur, survolez le lien avec votre curseur sans cliquer dessus.
- Sur un appareil mobile, appuyez quelques secondes sur le lien, jusqu'à ce qu'une fenêtre contextuelle vous l'affiche au long.

➤ Le texte

Demandez-vous si les raisons pour lesquelles on vous pousse à agir rapidement sont plausibles, justifiées et attendues.

Si vous avez le moindre doute, contactez l'institution financière ou l'organisation concernée à l'aide d'un numéro officiel. Ne téléphonez jamais au numéro apparaissant dans le message.

ÊTRE MEMBRE DESJARDINS
À SES AVANTAGES !
desjardins.com/avantages

 **Desjardins**
Caisse de l'Abitibi-Ouest